



- COMITE SYNDICAL
DU 08 JANVIER 2013 -

L'an deux mil treize, le huit janvier, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme CAVAGNARA,
MM LAURET, MELLUL, RAUX, BRICOT, STABLO
FAUCHE, GOMES, délégués titulaires,
MM. FERON, délégué suppléant.

NOMBRE DE
DELEGUES

Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise Mme RICHY, DE CLERCQ
MM DECAIX, OLLIVIER, LEBON, DEGOUY,
SUIRE, FOURMENT, COACHE, BEGHIN,
délégués titulaires,
Mmes COLLIN, DERISSON,
M. SOARES, délégués suppléants.

En exercice :

56

Présents :

36

Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des
trois forêts Mme CHAUMERLIAC, GREEN,
MM CORMERY, DELAUNE, TARDIF, LEBIHAN,
BALAC, délégués titulaires,
Mme CORBUN, M CRIGNON, délégués suppléants

Votants :

39

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes M BELLET, délégué titulaire,

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron M. SAURON délégué titulaire

NERVILLE LA FORÊT MM BOUDER, CHARPILLAT, délégués titulaires,
FROUVILLE M. LAZAROFF; délégué titulaire ;

Absents excusés : M. PEPIN (Persan), DELIGNIERES (Chauvry), DELAIS (L'Isle Adam), MACE (Villiers-Adam) ; WINDELS (Asnières-sur-Oise), CHAUVE, GOURDAIN, PERRIER, RABLINEAU (Baillet-en-France), POLEHAJLO (Noisy-sur-Oise), ALLART (Viarmes) ;

Pouvoirs :

Monsieur WINDELS donne pouvoir à M. TARDIF,
Monsieur POLEHAJLO donne pouvoir à Monsieur BRICOT.
Monsieur DELIGNIERES donne pouvoir à M.DELAUNE,

Assistaient également à la réunion : Génériss, Messieurs JUILHARD, METZGER
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,
Perception de l'Isle Adam : M. DELTOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur SUIRE ;

Communes non représentées : BAILLET EN FRANCE, BELLOY EN FRANCE,

* _ * _ * _ * _ *

* _ * _ *

- **INFORMATIONS DU PRESIDENT** -

Monsieur le Président informe l'assemblée sur les points suivants :

- Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour pour mettre en fin de séance le vote de l'indemnité de conseil au receveur du trésor, afin de permettre à Monsieur DELTOMBE de quitter la salle et ainsi débattre en son absence.
Cette demande est acceptée par l'assemblée à l'unanimité ;
- Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de : * Monsieur SALLES, délégué de RONQUEROLLES et membre du bureau syndical,
* Monsieur BARBIER, Maire de Bruyères sur Oise,
Décédés depuis le dernier conseil Syndical ;
- Mi décembre, Monsieur le Préfet a fait parvenir des arrêtés en vue d'assurer la sécurité des communes du Val d'Oise dans la nuit du 31 décembre ; en ce qui nous concerne, il était interdit de sortir des déchets sur les trottoirs, Monsieur le Préfet demandait une attention particulière et le cas échéant soit une annulation soit un décalage des horaires de collecte. Dès le vendredi 14 décembre, un mail a été adressé aux 11 communes concernées afin de prendre en compte leur décision et demandant d'informer les administrés des changements ; or, nous avons constaté que seules les communes de Mours et de Montsoult ont fait le nécessaire ! Monsieur le Président, demande à l'assemblée d'être un peu plus vigilante lors de telles situations ;
- Lors d'une collecte d'ordures ménagères du mois de septembre les analyses de compost ont révélé la présence de PCB (improprement appelé « pyralènes » du nom commercial d'un produit à base de PCB autrefois très utilisé en Europe, dans les transformateurs), rendant ce compost impropre à la commercialisation. Nous avons dû enclencher la procédure adéquate : informer la Direction Départementale de l'Environnement et évacuer ledit compost dans un centre d'enfouissement de classe 2 ; Cette procédure nous a coûté 45 000 €.
- Monsieur le Président demande à l'assemblée d'être attentif au courrier de la CRAMIF (antenne de l'assurance maladie en charge de la prévention des risques professionnels pour préserver la santé et la sécurité des salariés). Cet organisme attire notre attention sur une recommandation (qui pourrait devenir réglementaire) demandant d'engager une démarche planifiée sur **la suppression des marches arrière et sur la suppression des collectes hors conteneurs**. Il est donc demandé aux 13 communes qui ne sont pas encore conteneurisées, d'entamer des discussions lors d'un prochain conseil municipal. Il est bien entendu que le Syndicat se tient à la disposition de ces communes pour toute information utile à la prise de décision ; Synthèse de l'étude d'optimisation relative aux collectes d'ordures ménagères et discussions ;
- Monsieur LEBON, délégué de Bruyères sur Oise, interpelle le Président sur le fait que si la convocation du présent comité est bien arrivée dans les délais, il n'en est pas de même pour les rapports, aussi, les décisions prises lors de ce comité pourraient être considérées comme entachées d'illégalité ; Monsieur le Président assure, en s'adressant à la Directrice, que cela ne se reproduira plus !

- **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2012** -

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Le bureau syndical s'est réuni le mardi 27 novembre 2012 pour dresser un bilan provisoire de l'exercice en cours et dégager les perspectives 2013 afin de vous présenter les orientations budgétaires.

Les tonnages :

Nous avons reproduit dans le tableau **les tonnages** des 5 dernières années pour la collecte, le traitement et les déchetteries.

Années	Collecte	Traitement	Déchetteries
2007	40 202,75	42 651,48	11 603,03
2008	39 004,82	41 214,23	11 565,45
2009	37 439,29	39 645,93 dont 10 703.26 détournées	12 273,29
2010	37 624,17	38 295,10 dont 1 413 détournées	12 508,45
2011	38 602,12	40 692,20 dont 601,58 détournées	13 798.20
2012 <i>évaluation</i>	38 872.10	40 992, 28 dont 4 11.68 détournées	13 246.98

% de variation	Collecte	Traitement	Déchetterie
2007/2006	+ 0,47 %	+1,06 %	+5,48 %
2008/2007	- 2,98 %	- 3.37 %	- 0.32 %
2009/2008	- 4,01 %	- 3,81 %	+ 6,12 %
2010/2009	+ 0,49 %	- 3,40 %	+ 1,91 %
2011/2010	+ 2,59 %	+ 8.41 %	+ 10.31 %
2012/2011 <i>évaluation</i>	+ 0,69 %	+ 0,74 %	- 3,99 %

Au cours de l'année 2012, *le prévisionnel des tonnages collectés* fait apparaître une très légère hausse de 0.69 % mais si on considère la période de 2008 à 2012 les tonnages collectés ont légèrement diminués (-0,24 %) alors que la population totale du syndicat n'a cessé d'augmenter (+ 6,42 %)

Pour les tonnages traités, la hausse connaît la même tendance (+ 0.74 %).

En revanche, au niveau des *déchetteries du syndicat*, la hausse spectaculaire de l'an dernier ne s'est pas poursuivie puisque qu'on enregistrerait cette année une diminution des tonnages reçus de l'ordre de 4 %.

	2009		2010		2011		2012	
	TONNAGES	% 2008/2009	TONNAGES	% 2009/2010	TONNAGES	% 2010/2011	TONNAGES EVAL	% 2011/2012
COLLECTE								
OMR	26 803,00	-4,96%	26 876,12	0,27%	27 580,42	2,62%	28 166,67	2,12%
ENC	3 717,04	-6,90%	3 852,52	3,64%	4 070,92	5,67%	3 820,84	- 6,14 %
DPS	4 162,21	2,26%	4 182,35	0,48%	4 225,66	1,03%	4 261,45	0,85%
VERRE	2 757,04	0,62%	2 713,18	-1,59%	2 725,12	0,44%	2 623,14	- 3,74 %
TONNAGE GLOBAL	37 439,29	-4,01%	37 624,17	0,49%	38 602,12	2,60%	38 872,10	0,69%
DECHETTERIES	12 273,29	6,12%	12 508,45	1,91%	13 798,20	10,31%	13 246,98	- 3,99 %
TRAITEMENT								
OMR	17 782,64	-32,46%	27 064,53	52,2	28 525,94	5,40%	25 730,29	- 9,8 %
ENC	4 175,02	-6,03%	4 261,98	2,08	4 536,71	6,45%	4 189,31	-7,65 %
DPS	4 222,47	3,74%	4 255,41	0,78	4 302,85	1,11%	4 338,00	0,81%
VERRE	2 762,54	0,82%	2 713,18	-1,79	2 725,12	0,44%	2 623,00	- 3,74 %
DETOURNE	10 703,26		1 413,00		601,58		4111,68	
TONNAGE GLOBAL	39 645,93	-3,81%	39 708,10	0,16	40 692,20	2,48%	40 992,28	0,74%

En affinant par flux, on constate **sur l'exercice 2012**, que les tonnages d'ordures poursuivent une hausse régulière à cause notamment de l'augmentation de la population, en revanche le tonnage des encombrants et des verres amorcent une nette diminution ; enfin, les tonnages reçus en déchetteries seraient en baisse de près de 4%.

Les coûts :

Depuis l'année 2009, ils sont établis sur une partie fixe, une partie variable liée aux tonnages, le tout variant selon des indices de révision de prix prévus au marché tant avec SEPUR qu'avec Génériss.

Années	Collecte	Traitement (usine + centre de tri)	Déchetteries
2007	3 489 325,87	3 705 030,26	944 326,88
2008	3 599 614,08	3 639 174,21	965 638,45
2009	2 969 300,54	3 727 781,55	1 074 655,27
2010	3 065 357,94	3 730 421,00	1 126 995,09
2011	3 168 328,56	3 848 107,16	1 188 442,09
2012 prévisionnel	3 430 000,00	4 247 000,00	1 350 000,00

% d'augmentation	Collecte	Traitement (usine + centre de tri)	Déchetteries
2007/2006	2,86%	3,98%	11,44%
2008/2007	3,16%	-0,78%	2,25%
2009/2008	-17,51%	2,43%	11,29%
2010/2009	3,24%	0,70%	4,87%
2011/2010	3,36%	3,15%	5,45%
2011/2012	9,00%	10,37%	13,60%

Les coûts 2012 par rapport à 2011 ont connu une forte hausse : ceci est du, non seulement, à l'augmentation de la TVA (de 5.5 % à 7% depuis le 1^{er} janvier 2012), à une légère hausse des tonnages, mais surtout, à l'envolée des indices de la révision des prix comme cela est détaillé dans le tableau suivant :

L'évolution 2012/2011 de l'indice de révision des prix :

L'étude effectuée sur l'évolution des indices utilisés dans nos différents secteurs montre les évolutions suivantes :

<i>INDICES</i>		<i>févr.-10</i>	<i>févr.-11</i>	<i>févr.-12</i>	<i>oct.-12</i>	<i>2012/2011</i>
<i>ICHT IME</i>	<i>Coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises</i>	<i>100,3</i>	<i>105,5</i>	<i>108,4</i>	<i>110,4</i>	<i>2,75%</i>
<i>ICMO2</i>	<i>Coût de la MO collecte des Ordures</i>	<i>151,23</i>	<i>151,17</i>	<i>165,41</i>	<i>164,91</i>	<i>9,42%</i>
<i>F291016</i>	<i>véhicule utilitaire</i>	<i>111,1</i>	<i>111,2</i>	<i>113,2</i>	<i>113,9</i>	<i>1,80%</i>
<i>TR</i>	<i>Transports routiers dans les marchés de longue durée</i>	<i>173,6</i>	<i>182,3</i>	<i>184,5</i>	<i>188,2</i>	<i>1,20%</i>
<i>1870T</i>	<i>Gazole (Véolia + Sépur)</i>	<i>170,25</i>	<i>205,69</i>	<i>217,04</i>	<i>222,81</i>	<i>5,52%</i>
<i>EL</i>	<i>Electricité</i>		<i>123,4</i>	<i>136,1</i>	<i>141,2</i>	<i>10,29%</i>
<i>FSD1 (PSDA)</i>	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	<i>115,4</i>	<i>125,7</i>	<i>129,4</i>	<i>131,7</i>	<i>2,94%</i>
<i>FSD2 (PSDB)</i>	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	<i>115,1</i>	<i>122,4</i>	<i>125,6</i>	<i>127,9</i>	<i>2,61%</i>
<i>FSD3 (PSDD)</i>	<i>Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements</i>	<i>114,5</i>	<i>120,3</i>	<i>123,7</i>	<i>125</i>	<i>2,82%</i>

<i>PRIX HT</i>	<i>sept-10</i>	<i>sept-11</i>	<i>sept-12</i>	<i>2012/2011</i>
<i>Mise en décharge et traitement de la terre inerte</i>	<i>9,5</i>	<i>9,5</i>	<i>10,96</i>	<i>15,37%</i>
<i>Mise en décharge et traitement des déchets verts</i>	<i>42,23</i>	<i>44,34</i>	<i>44,78</i>	<i>1%</i>
<i>Mise en décharge et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux</i>	<i>850</i>	<i>850</i>	<i>867</i>	<i>2%</i>
<i>Mise en décharge des OMR / encombrants</i>		<i>69,55</i>	<i>74,4</i>	<i>6,97%</i>

Points particuliers qui impactera le prochain budget :

- La prise en considération des pesées embarquées sur chacune des 28 communes aura des conséquences financières sur les coûts de collecte et de traitement selon les tonnages enregistrés sur 12 mois ;

• * * * * *

Le remboursement des emprunts :

Les remboursements d'emprunts suivent l'évolution logique ; il est à noter que pour l'exercice 2013 la charge du remboursement des emprunts sera nettement à la baisse.

2012				
EMPRUNT N°	OBJET	K 2012	(i) 2012	Observations
4	BRS	10 603,84	7 885,58	18 489,42
5	BRS	15 378,05	12 162,09	27 540,14
7	Déchetterie	2 690,10	2 659,37	5 349,47
9 (ex n°1)	Usine	193 299,42	9 254,10	202 553,52
10 (ex n°2)	Usine	231 878,84	10 112,92	241 991,76
12	Manitou	7 382,66	575,98	7 958,64
TOTAL		461 232,91	42 650,04	503 882,95
8	Conteneurisation	13 181,58	116,92	13 298,50
11	Conteneurisation	39 655,56	3 093,84	42 749,40
13	Conteneurisation	47 718,28	3 862,16	51 580,44
14	points enterres	26 841,52	2 172,44	29 013,96
15 complément	points enterres	7 538,70	629,7	8 168,40
16	points enterres	21 652,67	4 571,58	26 224,25
TOTAL		156 588,31	14 446,64	171 034,95
TOTAL		617 821,22	57 096,68	674 917,90

2013					
EMPRUNT N°	OBJET	K 2013	(i) 2013	Échéance	
4	BRS	11 016,33	7 076,04	18 092,37	
5	BRS	16 031,62	11 508,52	27 540,14	
7	Déchetterie	2 808,20	2 541,27	5 349,47	
9 (ex n°1)	Usine	83 373,21	1 024,10	84 397,31	fini en 04/2013
10 (ex n°2)	Usine	79 847,27	816,77	80 664,04	fini en 11/2013
12	Manitou	7 110,45	185,12	7 295,57	fini en 11/2013
TOTAL		200 187,08	23 151,82	223 338,90	
8	Conteneurisation			fini en 04/2012	
11	Conteneurisation	38 192,77	994,37	39 187,14	
13	Conteneurisation	49 117,86	2 462,58	51 580,44	
14	points enterres	27 628,76	1 385,20	29 013,96	
15 complément	points enterres	7 759,86	408,54	8 168,40	
16	points enterres	53 448,91	9 489,29	62 938,20	
TOTAL		176 148,16	14 739,98	190 888,14	
TOTAL		376 335,24	37 891,80	414 227,04	

Les recettes :

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des recettes autres que celles provenant de la taxe :

Recettes d'exploitation :

	<i>Vente de produits</i>	<i>Entrées en déchetterie</i>	<i>Soutien Eco-Organismes*</i>	<i>Ristournes exploitation usine & déchetteries**</i>	<i>TOTAUX</i>
2005	177 141,67	26 472,16	520 575,08	4 981,68	729 170,59
2006	222 734,65	33 484,50	531 589,18	23 752,63	811 560,98
2007	261 905,84	28 363,00	557 923,98	19 646,86	867 839,68
2008	301 384,08	36 805,18	601 741,76	25 712,68	877 709,57
2009	196 838,34	73 601,00	731 449,13	71 382,76	1 073 271,23
2010	326 837,42	113 902,00	580 164,33	74 718,31	1 095 622,06
2011	465 610,73	139 206,00	699 352,09	86 228,43	1 390 397,25
prévisionnel 2012	400 000,00	155 055,00	774 637,49	90 086,99	1 419 779,48

* *repreneurs DPS + D3E* * *Eco-Emballages + Eco Folio* ** *Vente des produits de déchetterie + Agence de l'eau*

Ce tableau nous montre l'évolution de nos recettes d'exploitation en liaison avec le tri sélectif et avec les déchetteries.

- **Les ventes de produits recyclables** sont d'un niveau inférieur à l'an dernier mais restent néanmoins à un bon niveau ;
- **Les entrées en déchetteries** sont encore en hausse importante grâce à la convention signée avec le Sigidurs permettant aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de France de venir en déchetterie de Viarmes pour leur dépôt moyennant une participation ;
En revanche, les recettes propres aux entrées déchetteries des artisans sont en baisse de 20 % sur l'année 2012.
- **Les ristournes d'exploitation** sont elles aussi en augmentation et sont directement liées aux hausses de fréquentations des déchetteries ;
- **Le soutien des Eco organismes**, est passé au 1^{er} janvier 2011 sous le régime du Barème E, qui était annoncé moins avantageux pour les collectivités. Après une première année faste pour le syndicat TRI-OR, la deuxième année, sous ce barème E, est également d'un très bon niveau.

Le personnel :

Pour mémoire, notre syndicat a bénéficié d'aides sur les contrats emploi solidarité et consolidé au centre de tri depuis 1998 et sur les emplois jeunes au service communication depuis 2001. Lors de la suppression de ces types de contrat, des contrats d'accompagnement à l'emploi ont pu être conclus. Ces contrats ont connu et connaissent des modifications importantes puisque leur durée a varié de 18 à 24 mois et la population éligible n'est plus aussi large.

En 2012, le centre de tri compte 11 fonctionnaires, 6 postes en contrat aidés et 3 Contrats à Durée Déterminée ;

Le service communication compte un poste fonctionnaire occupé par la responsable du service communication et deux CDD.

* * * * *

Les Investissements :

Dans la section Investissements, les dépenses à prévoir pour l'année 2013 sont :

- Des bacs pour la collecte sélective,
- Des bacs ordures ménagères pour toutes les communes qui ont souhaité que cette dotation se fasse dans leur commune, elles sont aujourd'hui 15 sur les 28 communes que compte le Syndicat.
- Les points enterrés pour les communes et/ou les bailleurs qui en font la demande,
- Nous rappelons que le montant de ces deux derniers investissements est intégralement financé par un emprunt sur 5 ans dont le remboursement est lui-même financé exclusivement par la TEOM des habitants des communes concernées.
- Les études de faisabilité pour la restructuration du centre de tri seront lancées en 2013 et les travaux seront réalisés dès que les conclusions des études seront rendues.
- La remise aux normes de sécurité de la déchetterie située à Viarmes,
- Remplacement de la clôture de la déchetterie située à Viarmes pour mettre fin aux multiples vols dont elle est victime.

Le remboursement du capital d'emprunt diminuera en 2013 comme nous l'avons vu précédemment ;

Les recettes d'investissement comprendront :

- le faible soutien d'Eco emballage pour la communication,
- le F.C.T.V.A.
- les amortissements,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les emprunts.

- DECISION MODIFICATIVE N°3 – SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :
Elle correspond à un ajustement d'écriture ; (développement de Monsieur Tardif)

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>022 DEPENSES IMPREVUES</i>	- 4 200,00 € - 235 660,00 €	<i>70 VENTES ET SOUTIENS</i>	+ 154 000,00 €
<i>11 DEPENSES GENERALES</i>	+ 235 660,00 € +175 340,00 €	<i>75 AUTRES PRODUITS</i>	+ 10 000,00 €
<i>66111 intérêts des emprunts</i>	+ 4 200,00 €	<i>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	11 340,00 €
<i>TOTAL</i>	+ 175 340,00 €	<i>TOTAL</i>	+ 175 340,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>TOTAL</i>	<i>TOTAL</i>

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la décision modificative n°3 précédemment exposée.

- CONVENTION OCAD3E -

Nous avons mis en place la collecte sélective de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) dans nos deux déchetteries et avons signé en date du 05/04/2007 une convention avec l'organisme coordonateur OCAD3E ;

Cette convention conclue pour une durée de 6 ans arrive à échéance au cours du deuxième trimestre 2013. Nous vous proposons de la renouveler avec prise d'effet au 1^{er} avril 2013.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président ou l'un des vice-présidents à signer cette nouvelle convention avec l'organisme coordonateur OCAD3E pour une prise d'effet au 1^{er} avril 2013 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président ou l'un des vice-présidents à signer la nouvelle convention avec l'organisme coordonateur OCAD3E pour une prise d'effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée de 6 ans.

- DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR -

Le 29 Octobre dernier le Trésorier de l'Isle Adam nous a fait parvenir une demande d'admission en non valeur datée du 23 octobre 2012 pour un montant de 34,47 € (document joint à la délibération) sur laquelle il est demandé à l'assemblée de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur du 23 octobre 2012 pour un montant de 34,47 €.

INDEMNITE DE CONSEIL AUX RECEVEURS – ANNEE 2012

Avant d'entamer le débat, Monsieur le Président remercie Monsieur Deltombe de sa présence et lui demande de bien vouloir quitter l'assemblée.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre, une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du trésor.

- Vu le Décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs,

Après en avoir délibéré,

Résultat du vote :

- CONTRE** : 8 VOTES – Madame DE CLERCQ – Messieurs SAURON, COACHE, DELAUNE, DELIGNIERES, LAZAROFF, FOURMANT et BOUDER.
- ABSTENTION** : 3 VOTES – Messieurs LEBIHAN, DEGOUY et BALAC ;
- POUR** : 28 VOTES.

Le comité syndical autorise, à la majorité, le Président à mettre en paiement l'indemnité de conseil au receveur du trésor de l'Isle Adam pour l'année 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.